

Image not found or type unknown



Vetusté de la plomberie : la responsabilité du bailleur ?

Par **Bourgui**, le **08/07/2009** à **19:32**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement locataire d'un logement depuis 2 mois et je me trouve confronter à un problème imprévu et assez singulier : Mes sanitaires ont une très mauvaise évacuation, m'obligeant à tirer la chasse d'eau plusieurs fois. Dans un premier temps je ne m'en suis pas soucié. Mais ma première facture d'eau est presque le double de la consommation moyenne par habitant. Etant étudiant, je ne peut assumer de tels frais.rnrnMa propriétaire (peu ouverte à mon problème) a t'elle une obligation quand au bon fonctionnement des sanitaires ? (PS : je ne passe pas par une agence)rnrnMerci d'avance pour votre réponse...